



Mondercange, le 26/08/2024

Dossier **EAU-AUT-23-0607**

suivi par : Paula VENTURA

CERTIFICAT DE PUBLICATION - AFFICHAGE FINAL

Objet : **Travaux d'assainissement dans la rue de Noertzange à Bergem, rue de Pontpierre à Mondercange et rue Um Waïssereech à Bergem**

Requérant : **Adm. Com. De Mondercange**

pour le compte de : **Adm. Com. de Mondercange**

Adresse - rue et N° : **SECTION E**

- Localité : **BERGEM**

Commune : **MONDERCANGE**

Réf. Dossier - EAU : **EAU-AUT-23-0607**

Date - d'affichage : **17/07/2024**

- d'enlèvement : **26/08/2024**

Par la présente le collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Mondercange certifie, conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, que la demande d'autorisation a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 04/07/2024 de Madame la Ministre de l'Environnement, et dont détails ci-dessus, a été affiché et publié dans toutes les sections de la Commune de Mondercange pour une durée de 40 jours, à savoir du 17/07/2024 au 26/08/2024 inclusivement.

Le dossier de la décision et les plans y afférents sont déposés au service sécurité et peuvent être consultés sur RV (tél : 550574-517).

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins,
la secrétaire communale,

le bourgmestre,


Nadine BRACONNIER




Jeannot FÜRPASS